Direction des affaires économiques
et internationales

Circulaire n° 2001-13 du 21 février 2001 relative à divers indices et index : ingénierie, produits de marquage routier, transport routier, végétaux et graines, bâtiment

NOR : *EQUE0110034C*

Circulaires complétées par la présente circulaire :

Circulaire n° 74-101 de 18 juin 1974 ;

Circulaire n° 99-09 du 4 février 1999.

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement à Mesdames et Messieurs les directeurs et chefs de service de l'administration centrale ; Messieurs les ingénieurs généraux des ponts et chaussées et inspecteurs généraux chargés d'une circonscription territoriale ; Mesdames et Messieurs les préfets de région (directions régionales de l'équipement ; délégués régionaux à l'architecture et à l'environnement ; centres d'études techniques de l'équipement d'Aix-en-Provence, Bordeaux, Lille, Lyon, Metz, Nantes, Rouen ; centres interrégionaux de formation professionnelle d'Aix-en-Provence, Arras, Clermont-Ferrand, Mâcon, Nancy, Nantes, Rouen, Toulouse et Tours ; services spécialisés de navigation à Lille, à Lyon, à Nancy, à Strasbourg, à Toulouse et de la Seine à Paris ; services de navigation ; service maritime et de navigation du Languedoc-Roussillon ; services spéciaux des bases aériennes des Bouches-du-Rhône, de la Gironde et d'Ile-de-France) ; Mesdames et Messieurs les préfets (directions départementales de l'équipement ; services départementaux de l'architecture ; services maritimes des ports de Boulogne et de Calais, du Nord [Dunkerque], de la Seine-Maritime [Le Havre et Rouen], de la Loire-Atlantique [Nantes], de la Gironde [Bordeaux] et des Bouches-du-Rhône [Marseille]) ; Messieurs les directeurs des ports autonomes de Dunkerque, du Havre, de Rouen, de Nantes-Saint-Nazaire, de Bordeaux, de Strasbourg, de Paris et de la Guadeloupe ; Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des ponts et chaussées ; Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat ; Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement ; Monsieur le directeur du service technique de l'urbanisme ; Monsieur le directeur du laboratoire central des ponts et chaussées ; Monsieur le chef du service d'études techniques des routes et autoroutes ; Monsieur le chef du service d'études des transports urbains ; Monsieur le chef du centre d'études techniques des tunnels ; Monsieur le chef du service de contrôle des sociétés concessionnaires d'autoroutes ; Monsieur le chef du centre national des ponts de secours ; Monsieur le chef du service technique des remontées mécaniques ; Monsieur le chef du service technique des bases aériennes ; Monsieur le chef du service technique des phares et balises ; Monsieur le chef du service central technique des ports maritimes et des voies navigables ; Messieurs les chefs de service de l'aviation civile à Nouméa et Papeete.

Je vous notifie ci-joint les valeurs :

- de l'index Ingénierie créé par le communiqué publié au *Journal officiel* du 1er mars 1974 ;
- de l'index PMR (Produits de Marquage Routier) ;
- de l'indice Transport Routier (TR) ;
- des indices FP (fournitures de végétaux) et FG (fournitures de graines) ;
- des index bâtiment nationaux BT du mois de novembre 2000.

Pour le ministre et par
délégation :
Pour le directeur empêché :
Le sous-directeur du bâtiment
et des travaux publics,
J.-M. Etienne

INDEX BÂTIMENT (1)
Valeur des index bâtiments nationaux
pour le mois de novembre 2000
(Base 100 : janvier 1974)

DÉFINITION	CODE	VALEUR

Tous corps d'état	BT 01	584,3
Terrassements	BT 02	617,5
Maçonnerie et canalisations, à l'exception de : ossature, béton armé, carrelage, revêtements et plâtrerie : Béton Briques	 BT 03 BT 04	 606,1 546,1
Ossature, ouvrages en béton armé	BT 06	549,7
Ossature et charpentes métalliques	BT 07	424,5
Plâtrerie (cloisons et enduits)	BT 08	575,6
Carrelage et revêtement céramique	BT 09	549,1
Revêtements en : Plastique Textiles (fibres artificielles ou synthétiques) (2) Moquette (fibres naturelles) (2) Mosaïque en bois collé Plaque de pierre naturelle sciée et produits assimilés	 BT 10 BT 11 BT 12 BT 13 BT 14	 736,9 642,9 570,6 567,1 567,6
Charpente bois en : Résineux de pays Résineux d'importation Chêne	 BT 15 BT 16 BT 17	 429,0 476,8 454,5
Menuiserie bois et sa quincaillerie : Intérieure (bois résineux, y compris cloisons) Extérieure et escaliers : Bois tropicaux Chêne Résineux d'importation Résineux de pays	 BT 18 BT 19 BT 20 BT 21 BT 22	 563,4 605,7 527,1 530,7 510,1
Parquets en : Résineux d'importation Résineux de pays Feuillus	 BT 23 BT 24 BT 25	 368,4 503,6 528,8
Fermetures de baies en : Plastique (3) Aluminium Métal ferreux	 BT 26 BT 27 BT 28	 509,0 515,7 479,2
Couverture et accessoires : Ardoises de schiste Tuiles en terre cuite Tuiles en béton Zinc et métal (sauf cuivre) (4) Bardeaux d'asphalte	 BT 30 BT 32 BT 33 BT 34 BT 35	 628,5 503,3 556,9 494,2 506,2
Plomberie sanitaire (y compris appareils)	BT 38	694,3
Chauffage central (à l'exclusion de chauffage électrique)	BT 40	662,7
Ventilation et conditionnement d'air	BT 41	504,4
Menuiserie : En acier et serrurerie En alliage d'aluminium	 BT 42 BT 43	 480,5 521,2
Vitrerie	BT 44	665,9
Miroiterie	BT 45	614,4
Peinture, tenture	BT 46	656,2
Electricité	BT 47	750,3

Ascenseurs	BT 48	586,5
Couverture et bardage en tôles d'acier, revêtement, étanchéité	BT 49	115,1
Rénovation, entretien tous corps d'état	BT 50	125,5
Menuiseries PVC	BT 51	124,7
Imperméabilité de façades	BT 52	110,4
Etanchéité asphalte-multicouche	BT 53	107,3

Valeur de l'indice salaire national (base 100 : octobre 1979) du mois d'octobre 2000 (332,2) utilisée pour le calcul des index BT du mois de novembre 2000.

(1) Utilisation des index Bâtiment (voir circulaire n° 78-118 du 5 septembre 1978).

(2) Note concernant les index BT 11 et BT 12 (voir circulaire n° 77-161 du 14 novembre 1977).

(3) L'index BT 26 est également applicable aux fenêtres en plastique.

(4) Compte tenu de sa structure, l'index BT 34 doit être utilisé exclusivement pour les révisions de travaux de couverture en zinc.

L'index BT 52 sera utilisé pour la révision des marchés relatifs à l'imperméabilité de façades.

L'index BT 53 résulte de la fusion des index BT 36 et BT 37 (cf. circulaire n° 98-54 du 20 mai 1998).

BUREAU DES INDEX D.A.E.I./BG

LES INDEX DU BATIMENT
ÉVOLUTION DE L'INDEX BT 01

Evolution mensuelle :

Novembre 2000 584,3
Octobre 2000 584,0

Variation **+ 0,05 %**

Evolution annuelle :

Novembre 2000 584,3
Novembre 1999 564,3

Variation **+ 3,54 %**

ÉVOLUTION DE L'INDICE SALAIRE UTILISÉ

Evolution mensuelle :

Novembre 2000 332,2 (valeur du mois d'octobre 2000)
Novembre 2000 331,3 (valeur du mois de septembre 2000)

Variation **+ 0,27 %**

Evolution annuelle :

Octobre 2000 332,2
Novembre 1999 321,2 (valeur du mois d'octobre 1999)

Variation **+ 3,42 %**

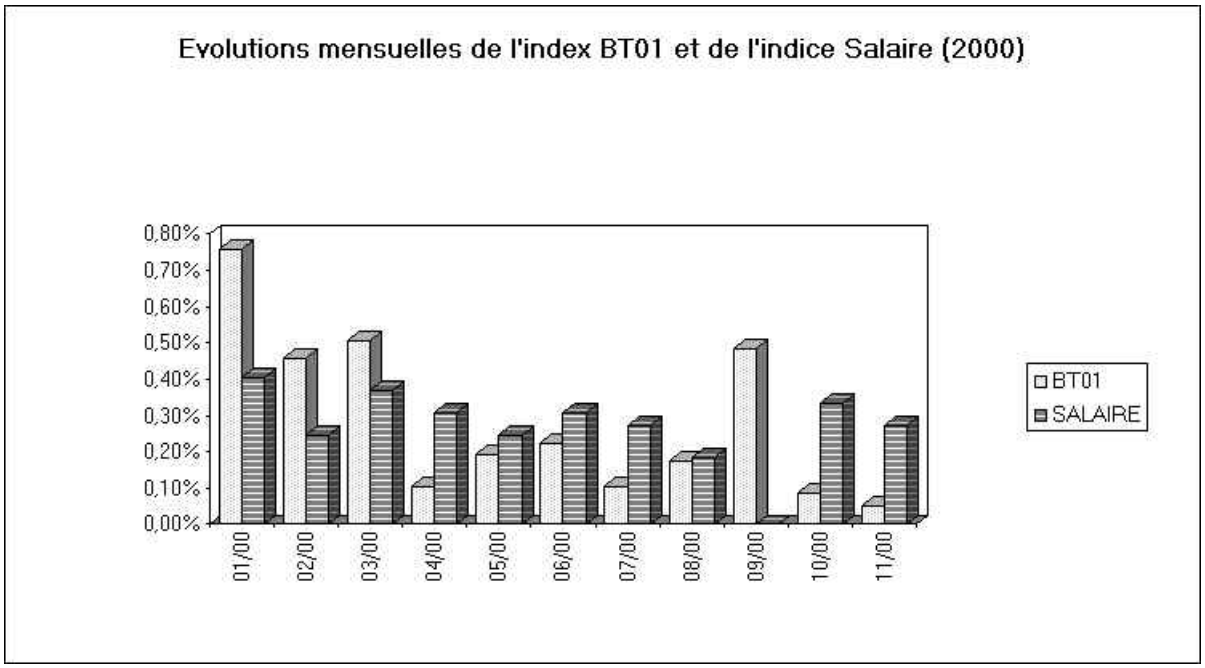

INDICE TRANSPORTS ROUTIERS « TR »

Base 100 : janvier 1988

(*Cf.* circulaire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie du 5 octobre 1987, *JO* du 24 octobre 1987, et décret n° 88-638 du 6 mai 1988 abrogeant la tarification routière obligatoire [TRO], à compter du 1er janvier 1988)

Janvier 2000	137,1
Février 2000	137,0
Mars 2000	137,9
Avril 2000	137,4
Mai 2000	137,5
Juin 2000	138,1
Juillet 2000	139,3
Août 2000	139,9
Septembre 2000	143,0
Octobre 2000	142,2
Novembre 2000	142,9

FRAIS DIVERS

Janvier 1999	100,7
Février 1999	100,8
Mars 1999	101,0
Avril 1999	101,5
Mai 1999	101,4
Juin 1999	100,8
Juillet 1999	101,2
Août 1999	100,7
Septembre 1999	99,9
Octobre 1999	99,9
Novembre 1999	99,8
Décembre 1999	100,0
Janvier 2000	99,9
Février 2000	100,7
Mars 2000	100,8

Avril 2000	99,8
Mai 2000	99,6
Juin 2000	99,9
Juillet 2000	100,5
Août 2000	100,6
Septembre 2000	100,4
Octobre 2000	100,6
Novembre 2000	100,5

INDEX PRODUITS DE MARQUAGE ROUTIER

Application de la circulaire n° 99-09 du 4 février 1999 relative au remplacement de l'indice PM (produits de marquage) par l'index PMR (produits de marquage routier)

PMR (produits de marquage routier)
Base 100 : novembre 1998

Novembre 1998	100
Décembre 1998	100
Janvier 1999	100
Février 1999	100,7
Mars 1999	100,7
Avril 1999	100,7
Mai 1999	101,9
Juin 1999	101,9
Juillet 1999	101,9
Août 1999	105,4
Septembre 1999	105,4
Octobre 1999	105,4
Novembre 1999	107,9
Décembre 1999	107,9
Janvier 2000	107,9
Février 2000	112,3
Mars 2000	112,3
Avril 2000	112,3
Mai 2000	120,0
Juin 2000	120,0
Juillet 2000	120,0
Août 2000	123,7
Septembre 2000	123,7
Octobre 2000	123,7
Novembre 2000	126,1

TRAVAUX D'ESPACES VERTS,
D'AIRES DE SPORTS ET DE LOISIRS
(Cf. circulaire n° 81-46 du 11 mai 1981)
FG (fourniture de graines)

Janvier 1999	112,3
Février 1999	112,3
Mars 1999	112,3

Avril 1999	112,3
Mai 1999	112,3
Juin 1999	112,3
Juillet 1999	112,4
Août 1999	112,4
Septembre 1999	112,4
Octobre 1999	106,0
Novembre 1999	106,0
Décembre 1999	106,0
Janvier 2000	114,1
Février 2000	114,1
Mars 2000	114,1
Avril 2000	106,4
Mai 2000	106,4
Juin 2000	106,4
Juillet 2000	102,7
Août 2000	102,7
Septembre 2000	102,7
Octobre 2000	117,2
Novembre 2000	117,2

FP (fourniture de plantes)

De septembre 1989 à août 1990	184,2
De septembre 1990 à août 1991	197,0
De septembre 1991 à août 1992	202,9
De septembre 1992 à août 1993	212,6
De septembre 1993 à août 1994	217,0
De septembre 1994 à août 1995	214,5
De septembre 1995 à août 1996	213,6
De septembre 1996 à août 1997	215,0
De septembre 1997 à août 1998	220,3
De septembre 1998 à août 1999	245,1
De septembre 1999 à août 2000	266,0
De septembre 2000 à août 2001	275,1

INDEX INGÉNIERIE

Janvier 1999	605,3
Février 1999	609,5
Mars 1999	610,5
Avril 1999	613,0
Mai 1999	613,7
Juin 1999	613,7
Juillet 1999	613,7
Août 1999	617,5
Septembre 1999	619,7
Octobre 1999	622,7
Novembre 1999	626,1
Décembre 1999	630,0
Janvier 2000	635,2
Février 2000	640,2
Mars 2000	642,0
Avril 2000	645,1
Mai 2000	648,4
Juin 2000	651,1
Juillet 2000	653,9
Août 2000	656,0
Septembre 2000	659,2
Octobre 2000	661,1
Novembre 2000	661,0